

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original : français

N° : ICC-02/05-01/20

Date : 30 avril 2021

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE II

Composée comme suit : Mr le Juge Rosario Salvatore Aitala, Juge Président
Mr le Juge Antoine Kesia-Mbe Mindua
Me la Juge Tomoko Akane

**SITUATION AU DARFUR, SOUDAN
AFFAIRE**

LE PROCUREUR

c. MR ALI MUHAMMAD ALI ABD-AL-RAHMAN ("ALI KUSHAYB")

PUBLIC

**Annexe Explicative du Corrigendum des
Observations en Réponse au Rapport du Greffe ICC-02/05-01/20-358**

Origine : Mr Cyril Laucci, Conseil Principal

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Me Fatou Bensouda, Procureur
Mr Julian Nicholls, Premier Substitut

Le conseil de la Défense

Mr Cyril Laucci, Conseil Principal

Les représentants légaux des victimes

Me Amal Clooney
Mr Nasser Mohamed Amin Abdalla

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Me Paolina Massidda, Conseil Principal
Me Sarah Pellet, Conseil

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Mr Xavier-Jean Keïta, Conseil Principal
Me Marie O'Leary, Conseil

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

Mr Peter Lewis

La Section d'appui aux conseils

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

Mr Nigel Verrill

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

Mr Philipp Ambach

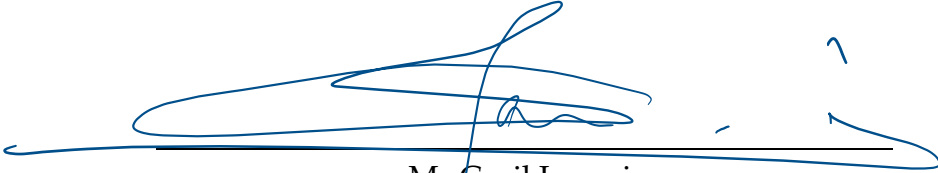
Autres

Mr Marc Dubuisson, Directeur des Services Judiciaires

1. Le présent Corrigendum des Observations en Réponse au Rapport du Greffe ICC-02/05-01/20-358 est soumis afin de corriger les erreurs suivantes dans le document original :

- En notes de bas de page 29 et 71, la référence à la décision [ICC-01/04-01/07-776-tFRA OA7](#) a été corrigée. Le lien hypertexte était correct dans l'original et demeure inchangé.

2. Le présent Corrigendum est soumis le même jour que les Observations en Réponse au Rapport du Greffe ICC-02/05-01/20-358 initiales et dans le délai imparti pour la soumission de ces dernières.



Mr Cyril Laucci,
Conseil Principal de Mr Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman

Fait le 30 avril 2021,

À La Haye, Pays-Bas.